

QUÉSACO?

1 - De quels temps parle-t-on?

Deux périodes distinctes :

PÉRIODE SCOLAIRE AVEC 4 TEMPS COMPLE-MENTAIRES :

La semaine type d'une période scolaire est composée de temps différents :

- ➡ Temps scolaire = Temps passé sous la responsabilité de l'éducation nationale et donc avec les enseignants.
- remps méridien = Temps d'interruption de classe autour de midi.
- remps périscolaire = Temps à partir de 7h30 jusqu'au début de la classe et à partir de 16h15 après la classe, ainsi que les mercredis

Temps extrascolaire = Samedi et dimanche.

PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES ET ÉTÉ:

En période de vacances, la semaine type est composée d'un seul temps : Temps extrascolaire.

Le service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport intervient sur les deux periodes et sur l'ensemble de ces temps.

2 - Pour qui?

Le Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport accompagne les mineurs Perrosiens, des communes alentours et ceux qui séjournent sur la station à partir de 3 ans jusqu'à 17 ans, voire plus!

Contrairement à l'école ou au collège, la participation de l'enfant, du jeune est fonction

de son souhait de participer ou pas (pour les plus jeunes, celui des parents).

Au-delà de 17 ans, le SJVSS accompagne les jeunes adultes au travers de stages d'étude, de stages de découverte de l'animation (BAFA), de projets spécifiques qui émanent des jeunes euxmêmes et qui sont demandeurs d'aide.

3 - Pourquoi?

Comme indiqué préalablement, le temps d'intervention de l'équipe d'animation du SJVSS est complémentaire du temps régi par l'éducation nationale (instituteurs, enseignants). Il doit être également complémentaire du temps passé avec les intervenants associatifs (associations sportives, culturelles, musicales, ...). La complémentarité des actions portées auprès du mineur par tous ces adultes s'appelle la

coéducation. Encore faut-il que ces actions soient réellement complémentaires et ne s'opposent pas notamment dans les valeurs éducatives transmises.

Il est extrêmement important que le rapport à l'adulte, vu de l'enfant, soit des plus cohérent possible. Cela est avant tout de la responsabilité des parents de se renseigner.



4 - Pourquoi la commune et le SJVSS sont force de proposition d'aménagements en terme d'accompagnement ?

Si l'oisiveté reste aussi un moment de la journée permettant l'accès à l'autonomie, au développement de l'imaginaire, au bien-être de chacun, cela reste insuffisant pour que la petite tête blonde devienne grande, autonome et particulière.

L'animation reste un élément de communication très plaisant pour défendre des valeurs éducatives auprès des mineurs. L'équipe du SJVSS inscrit ses actions dans une réflexion aui donne du sens à toute activité.

Une lisibilité de cette réflexion est inscrite chaque année à travers le Projet éducatif téléchargeable sur le site internet de la commune : www.perros-guirec.com → famille ou disponible à l'accueil du service.

5 - Les élus en charge de la politique Jeunesse-Vie Scolaire et Sports

Trois élus agissent selon la nature de leurs fonctions :

- 🖒 Christophe BETOULE, Adjoint à la vie associative et à l'enfance-jeunesse
- Roland PETRETTI, Conseiller municipal délégué aux sports
- 🖒 Annie HAMON, Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires

Soucieux d'être en contact direct avec les usagers, il est possible de prendre rendez-vous auprès du secrétariat des élus : 02.96.49.02.51

6 - Quels sont les formats d'animation proposés?

3/12 ans: CENTRE DE LOISIRS

La commune a dédié un bâtiment spécifique au 37 rue Hilda Gélis Didot pour le centre de loisirs

À cette structure éducative est adossé un projet pédagogique coordonné par Régine HERFRAY, Coordinatrice Enfance et mis en musique par l'équipe d'animation.

Comme son nom l'indique, ce centre est un puits d'activités pour les enfants.

Sa capacité d'accueil de 72 enfants (32 maximum chez les 3/5 ans et 48 maximum chez les 6/12 ans) en fait une structure conséquente, somme toute familiale et gérée par une équipe de professionnels spécialisésdans l'accompagnement des 3/4 ans, des 5 ans, des 6/8 ans et des 9/12 ans.



re En période scolaire, le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis.

Au centre, le sport est aussi à l'honneur pour les 3/12 ans. En effet, l'EMS (Ecole Municipale des Sports) propose cinq cycles d'éveil ou de découverte sportive selon l'âge de l'enfant et ce sur 6 à 7 semaines par cycle, du 14 septembre au 14 juin. Au programme : jeux de ballons et sports collectifs, jeux d'eau en piscine, jeux de gymnastique et acrosport, sports de glisse et sports de raquettes, vélo...

- Durant la période des petites vacances scolaires soit 7 semaines dans l'année (1 semaine de fermeture à Noël), l'équipe consolide son programme d'activités avec le dispositif « CAP Vacances » qui transforme notre puits d'activités en cratère d'animations sportives, manuelles, musicales et culturelles, et pour le même prix!
- Enfin l'été, soit 8 semaines dans l'année, le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30. La part belle est faite également aux 6/12 ans à qui il est proposé un dispositif spécifique d'animations sur la plage.
- Les mini-séjours viendront enrichir la palette des activités favorisant alors encore plus l'accès à l'autonomie et à la socialisation.

10/17 ans: ESPACE JEUNESSE

De la même manière, la commune a dédié un bâtiment spécifique dans le complexe sportif de Kérabram pour ce centre de loisirs « ados » intitulé « Espace Jeunesse »

À cette structure éducative est adossé un projet pédagogique coordonné par Hélène ENGEL et mis en musique par l'équipe d'animation.

Sa capacité d'accueil de 36 jeunes en fait également une structure conséquente mais toujours à l'esprit familial. Il est géré par une équipe d'animation professionnelle spécialisée selon le type d'activités : sport, culture, informatique, musique, multimédia, etc.

respective de la période scolaire, l'espace jeunesse est ouvert tous les mercredis et samedis de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 19h.

Aux activités de cet espace, seront également proposées des activités régulières favorisant une progression dans l'apprentissage de techniques durant toute l'année scolaire. Les activités régulières de Septembre à Mai ou au trimestre (8 séances, voir plaquette) : bois, manga, piscine, run & bike, jeux, jeux vidéo, loisirs créatif, guitare, batterie, piano, fresque, photos, tissus, fitness et vidéo.

Durant la période des petites vacances scolaires soit 6 semaines dans l'année (1 semaine de fermeture à Noël), l'équipe consolide son programme d'activités avec le dispositif « CAP vacances 10/17 ans » qui transforme notre puits d'activités en second cratère d'animations sportives, manuelles, musicales et culturelles du SJVSS. Plus de 20 activités à la carte par semaine, avec l'ouverture de l'espace jeunesse!

Erfin l'été, soit 8 semaines dans l'année, l'espace jeunesse est ouvert 7 jours sur 7 de 15h à 18h. Le dispositif « Les Estivales » et sa palette d'activités variées et gratuites (50 activités/ semaine) feront vivre les intentions du service.

7 - Des espaces dédiés à la famille

L'aménagement du temps des loisirs doit donner la part belle à l'accès à l'autonomie pour chaque mineur : avoir le choix de ...

Ainsi là aussi, l'animation le permet en offrant sur la commune des sites dits de libre service.

LE SKATEPARK: GRANIT PARK à Kérabram

Un skatepark en béton de 670 m2, réceptionné en septembre 2018 et composé d'un bowl et d'une plazza, est ouvert en accès libre et en autonomie dès l'âge de 10 ans ou accompagné des parents selon des horaires définis en Conseil Municipal.

Cependant, de manière régulière, le

animateurs du SJVSS viennent accompagner les jeunes et les familles dans la coordination de la vie de ce site multi-générationnel.

La présence des animateurs est visible grâce à l'installation de drapeau à l'effigie du SJVSS. C'est aussi par la force des choses, le Point de rencontre des jeunes de la commune.

L'ESPACE JEUNESSE : Complexe sportif de Kérabram

Situé au complexe sportif de Kérabram, ouvert en accès libre et en autonomie dès l'âge de 10 ans selon des horaires définis en Conseil Municipal, des espaces spécifiques sont proposés aux mineurs.

ESPACE JEUNESSE/ESPACE MULTIMEDIA:

Jeux vidéo - babyfoot - table multijeux, activités manuelles et artistiques, espace musical, lecture...

Accès libre à l'espace Jeunesse pour les détenteurs du PASS 2024/2025 :

<u>Période scolaire</u>: mercredi de 14h à 18h, vendredi de 16h à 19h et samedi de 14h à 18h. <u>Petites vacances scolaires (Zone Bretagne)</u>:

Du lundi au vendredi : 14h - 18h

Vacances de Noel (Première semaine des vacances uniquement)

Vacances d'été: Tous les jours de 15h à 18h.

LA LUDOTHÈQUE : 14 rue de Krec'h Feuteun

Située face à l'école publique du centre-ville, la ludothèque cohabite avec la bibliothèque municipale, cette médiathèque a pris une bonne place de repère.

Son public de prédilection est la famille et toute l'équipe s'accorde à travailler autour de cet outil d'animation en faveur de la parentalité.

Plus de 1015 jeux et 245 jouets vous y attendent.

Ouvert en accès libre et en autonomie dès l'âge de 10 ans ou accompagné des parents selon des horaires définis en Conseil Municipal, cet espace dédié aux jeux présente trois formats d'animation:

En autonomie dans la Ludothèque : gratuit et ouvert à toutes et tous.

- L'enfant doit rester sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne
- r Par l'emprunt de jeux : Pass obligatoire (11,20€ pour toute l'année scolaire et 2,50€ pour Juillet et Août).
- Par la participation aux animations réalisées par l'équipe Jeunesse Vie Scolaire et Sport (Spécificité grands jeux en itinérance et mise à disposition du public). Période scolaire: mardi et vendredi de 16h à 18h, mercredi de 15h à 18h et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Petites vacances scolaires (Zone Bretagne): Vendredi de 10h à 12h et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Vacances d'été: Mardi et vendredi de 10h à 12h, mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Mais comment s'inscrit-on au Centre de loisirs et à l'Espace jeunesse?

Dans les deux cas, c'est très simple mais également très sérieux : on parle de vos enfants !

Les équipes d'animation ont en effet besoin de savoir qui est l'enfant, quels sont les responsables légaux, auprès de qui l'on doit s'adresser, existe-t-il des contre-indications alimentaires, médicales. En cas d'urgence avonsnous les autorisations pour intervenir ... Bref. des éléments essentiels!

Pour une durée de 12 mois (de septembre à septembre), il est demandé à chaque famille de remplir la fiche familiale puis pour chaque enfant, la fiche individuelle (à télécharger sur https://perros-guirec.portail-familles.app.

Pour tous les enfants inscrits en école maternelle et élémentaire dans les établissements de Perros-Guirec, ainsi que pour tous les autres mineurs (enfants inscrits en dehors de la commune et adolescents en collège et lycée), ce dossier (fiche familiale et individuelle) est rempli auprès du Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport en septembre.

Cette phase administrative est incontournable même pour profiter d'un seul tournoi dans l'année ou d'une animation.

Puis votre enfant, ainsi connu de nos services, peut donc s'inscrire sur les formats d'animation qui lui conviennent.



SITU AS ENTRE 3 ET 12 ANS

➡ En période scolaire

Pour les membres du centre de loisirs, l'inscription se fait par les parents pour la demi-journée (avec ou sans repas) ou à la journée d'animation avec repas.

Tous les enfants profitent du format d'animations revu chaque jour d'ouverture avec les enfants. Sans supplément financier, des cycles de découvertes sportives ou artistiques sont proposés sur inscription, selon les tranches d'âge.

Le prix?

Un prix à la demi-journée ou à la journée est appliqué selon le quotient familial. Il est également proposé des réductions selon le nombre de prestations commandées !

À noter que tous les enfants qui s'inscriront au moins une fois au centre de loisirs bénéficieront gratuitement de la carte Pass.

Les détenteurs de la carte Pass peuvent également emprunter gratuitement des jeux de société à la ludothèque.

En période de petites vacances scolaires (Zone Bretagne)

Le centre de loisirs complète son offre d'animations avec le dispositif « CAP VACANCES » sans supplément financier!

En période estivale

Le prix ne varie pas de la période scolaire. De plus, le format d'animation peut évoluer pour les 6/12 ans qui profiteront de la plage et des jeux d'eau à la plage.

SI TU AS ENTRE 10 ET 17 ANS

Pour toutes les activités de l'Espace jeunesse, la carte PASS est obligatoire.

Les détenteurs de la carte Pass peuvent également emprunter gratuitement des jeux de société à la Ludothèque.

La carte PASS valable du 1er septembre au 31 août de chaque année est au prix modique de 11,20€. Pour l'été, il est proposé la carte Pass Estivales valable 2 mois (Juillet-Août) pour le prix très accessible de 2,50€.

En période scolaire

Le dispositif des activités régulières propose 15 activités différentes tout au long de l'année. Le prix est calculé selon le quotient familial . À partir de 15 €. L'accès à l'espace jeunesse est gratuit.

➡ En période de petites vacances scolaires (Zone Bretagne)

L'Espace jeunesse propose un programme d'activités encore plus dense avec « CAP VACANCES » du lundi au samedi. Près de 20 activités par semaine! Parfois le Pass suffira pour s'inscrire tandis que d'autres activités demanderont un supplément (sorties...).

Durant l'été tout est gratuit

Le Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport met la famille à l'honneur avec le format d'animation « LES ESTIVALES », ouvert à partir de 6 ans avec près de 60 activités gratuites par semaine L'Espace jeunesse est ouvert 7 jours sur 7.

8 - À quoi ai-je droit avec mon PASS?

J'ai 3 - 4 ans, je peux:

- L' M'inscrire au Centre de loisirs toute l'année, L' M'inscrire à l'école municipale des sports (EMS).
- 🖙 Accéder aux prestations « anniversaires »,
- F Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.

J'ai 6 - 8 ans, je peux:

- M'inscrire au Centre de loisirs toute l'année,
- M'inscrire à l'école municipale des sports (EMS) et à l'École Municipale des loisirs (EML),
- 🖙 Accéder aux prestations « anniversaires »,
- 🖙 Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.
- □ Participer à Cap Vacances durant les petites vacances scolaires,
- Bénéficier gratuitement des nombreuses activités des Estivales en juillet et août.
- 🖙 Participer aux séjours et mini-séjours

<u>J'ai 10 - 12 ans, je peux :</u>

- M'inscrire au Centre de loisirs toute l'année,
 Accéder gratuitement à l'espace Jeunesse toute l'année, avec ses jeux vidéo, son billard,
- M'inscrire à l'école municipale des sports (EMS) et à l'École Municipale des loisirs (EML),

son baby-foot...

- Participer à Cap Vacances durant les petites vacances scolaires,
- r Participer aux activités régulières Jeunesse toute l'année.
- Accéder aux prestations « anniversaires »
- Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.
- ➡ Bénéficier gratuitement des nombreuses activités des Estivales en juillet et août
- Participer aux séjours et mini-séjours.

J'ai 5 ans, je peux:

- M'inscrire au Centre de loisirs toute l'année,
- M'inscrire à l'école municipale des sports (EMS).
- Accéder aux prestations « anniversaires »,
- r Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque,

J'ai 9 ans, je peux:

- M'inscrire au Centre de loisirs toute l'année,
- M'inscrire à l'école municipale des sports (EMS) et à l'École Municipale des loisirs (EML),
- Accéder aux prestations « anniversaires »,
- 🖙 Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.
- Participer à Cap Vacances durant les petites vacances scolaires,
- Bénéficier gratuitement des nombreuses activités des Estivales en juillet et août.
- ₽ Participer aux séjours et mini-séjours

<u>J'ai 13 - 17 ans, je peux :</u>

- Accéder gratuitement à l'espace Jeunesse toute l'année, avec ses jeux vidéo, son billard, son baby-foot...
- Participer à Cap Vacances durant les petites vacances scolaires,
- rarticiper aux activités régulières Jeunesse toute l'année.
- Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.
- ➡ Bénéficier gratuitement des nombreuses activités des Estivales en juillet et août, avec notamment ses tournois en soirées (à partir de 14 ans).
- 🖙 Participer aux séjours et mini-séjours
- 🖙 Intégrer le dispositif "Argent de poche"

J'ai 18 ans et +, je peux :

- Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.
- Bénéficier gratuitement des nombreuses activités des Estivales en juillet et août,

9 - Comment s'inscrire?

Un premier contact reste nécessaire avec le Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport

- ☼ Du 9 septembre au 25 juin, au 12 rue des Sept-Îles, au 02.96.49.02.62 du lundi au vendredi (sauf jeudi) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Du 30 juin au 4 septembre, la rotonde de Trestraou, au 02.96.91.13.57 de 10h à 12h et de 15h à 18h, 7 jours sur 7,

Courriel: enfancejeunesse@perros-guirec.com

Durant toute l'année, les inscriptions aux différentes activités pourront se faire soit sur les lieux de permanence du SJVSS, soit en ligne sur Internet: https://perros-guirec.portail-familles.app/

10 - Où se renseigner pour connaître les différentes activités ?

À l'accueil du service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport, toutes les brochures sont à votre disposition, vous pouvez également les trouver à l'accueil de la mairie et à l'Office du Tourisme.

Vous trouverez nos brochures sur les pages Jeunesse, du site de la ville de Perros-Guirec.

Pour toutes les activités proposées par le Centre de loisirs - 3/12 ans, des brochures à l'effigie du service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport seront distribuées aux enfants par les animateurs du SJVSS ou les enseignants dans les établissements scolaires.

Un mois avant chaque période de vacances scolaires, vous pouvez également vous

rendre sur le site de la commune dans la rubrique "Famille - animations 3-12 ans" avec votre enfant pour découvrir la richesse de nos animations et faire votre choix.

Pour toutes les activités proposées par l'Espace jeunesse - 10/17 ans, des brochures à l'effigie du service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport seront distribuées par les animateurs du SJVSS dans les deux collèges.

Un mois avant chaque période de vacances scolaires, vous pouvez également vous rendre sur le site de la commune dans la rubrique "Famille - animations 10-17 ans" avec votre enfant pour découvrir la richesse de nos animations et faire votre choix.



PROJET PÉDAGOGIQUE 2025 DU CENTRE DE LOISIRS 3-12 ANS

Agréments de la SDJS : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale **Extrascolaire : 0220486CL000124 et périscolaire 0220486AP000124**

Introduction

Né en réponse à une demande sociale d'accueil d'enfants, de jeunes sur des périodes courtes, le centre de loisirs des 3-12 ans est proposé les mercredis, en période scolaire et du lundi au vendredi en période de vacances scolaires.

Plus qu'un lieu de garde, le centre de loisirs doit être perçu par les enfants comme une porte ouverte sur la cité, un repère dans son environnement, comme un lieu où il sait pouvoir être accueilli, vivre à son rythme, rencontrer des copains, pratiquer des activités, etc.

Toutes les animations socioculturelles et activités physiques du secteur enfance ont pour intentions éducatives : le Bien-être et le Respect.

Le centre de loisirs, un lieu du « vivre ensemble ».

Il est, pour nous l'équipe éducative, un outil permettant le développement de la personne, en particulier sur le plan social.

Le centre de loisirs, un lieu où l'on vient par plaisir.

Durant l'année scolaire, l'enfant subit des contraintes de tout ordre : rythme de vie inadéquat, rythme des acquisitions peu pris en compte, pas de liberté de choix dans les activités, ... Le centre de loisirs, bien que complémentaire à l'école et à la famille, doit être repéré comme un lieu spécifique.

Sur le plan éducatif, il est essentiel de permettre aux mineurs de vivre des ruptures selon les lieux de vie. Ils devront donc s'adapter, ce qui est primordial pour le processus de développement, dans la maturation des enfants.

L'équipe d'encadrement du centre de loisirs devra mettre en place un dispositif pédagogique pour que l'enfant puisse bénéficier de loisirs éducatifs lui permettant d'évoluer vers une autonomie à sa mesure, dans ses choix et dans l'expression de ses envies.

1 - Situations

1) Les données matérielles

Le centre de loisirs se trouve sur la commune de Perros Guirec, proche de la plage de Trestrignel et proche du centre ville. Il se compose de deux bâtiments séparés les uns des autres, contenant des salles d'activités, des salles pour le repos, une salle à manger, un espace extérieur.

2) Les données humaines

Le centre de loisirs est ouvert à tout public âgé de 3 à 12 ans, de tout milieu social, de la commune mais aussi des communes voisines et en vacances sur la station.

Au regard des années passées, des publics accueillis, la volonté politique de faire du centre de loisirs un lieu qui favorise la mixité sociale reste l'un des axes prioritaires de la commune de Perros-Guirec.

Cette année l'équipe posera les bases et expérimentera l'accompagnement pour les enfants à besoins spécifiques.

A - La direction:

Durant l'année, il y a un directeur (coordinateur adjoint) le mercredi et une direction partagée en fonction des semaines de vacances entre les 2 coordinateurs adjoints . L'équipe de direction accueille et accompagne également des stagiaires BAFD sur les périodes de vacances.

B - L'équipe d'animation :

Elle sera composée:

- D'animateurs diplômés,
- D'animateurs pour accompagner des enfants à besoins spécifiques,
- De stagiaires,

- De jeunes bénéficiant des dispositifs « Bourse jeunesse » et « Argent de poche »,
- De « service Civique »,
- De jeunes en stage sur leur cursus scolaire.

C - L'équipe de service :

Les repas et les pique-niques sont acheminés en liaison chaude ou froide par la cuisine centrale. Le projet « Hygiène et restauration » du service JVSS tient compte des besoins des enfants. Le gaspillage alimentaire est au centre du projet. (Le directeur reste le seul responsable de l'hygiène et de la restauration).

Depuis octobre 2024, les animateurs organisent le compostage chaque fin de repas dans le composteur installé au centre de loisirs.



D - Les partenaires : prestataires de service, intervenants...

Pour la mise en œuvre de certaines activités physiques et sportives spécifiques, nous faisons appel à des partenaires extérieurs. En amont, des temps de rencontres avec les partenaires seront organisés pour que ces derniers prennent en compte le projet du centre. Aussi, ils seront des partenaires avec qui on met en œuvre la dite activité. Chaque partenaire est lié avec une convention au service JVSS.

Nous travaillons également avec le service culturel (accueil à la bibliothèque, festival place aux mômes...).

3) Le milieu environnant :

Aux alentours de l'accueil de loisirs, nous avons accès au milieu marin, avec notamment des plages à quelques centaines de mètres du centre ville et des infrastructures municipales : ludothèque, bibliothèque, complexes sportifs...

2 - De nos intentions à nos objectifs

1) Permettre la sociabilisation :

Tous les êtres humains sont égaux en dignité, ceci quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine, leur conviction, leur culture, leur situation sociale. Il est essentiel d'accorder à chacun la même dignité en respectant son unicité et ses différences.

Il sera donc nécessaire de mettre en place un cadre, une structure de vie commune dans laquelle:

- L'enfant devra témoigner d'un comportement « sociable », c'est à dire qu'il prenne conscience de l'autre, qu'il l'accepte avec ses différences (animateurs, personnel de service, équipe de direction, les autres enfants),
- l pourra participer à l'élaboration des règles de vie et les faire vivre.
- ☼ Il devra respecter le matériel et les espaces mis à sa disposition, pourra rencontrer d'autres enfants, adultes et agir, faire ensemble,
- L'enfant pourra bénéficier d'activités manuelles, sportives, musicales et culturelles qui lui seront proposées tous les jours. Les

animateurs proposeront des activités par tranches d'âges : 3/4 ans, 5 ans, 6/8 ans et 8/12 ans.

2) Favoriser la responsabilisation et l'autonomie de l'enfant :

L'autonomie est à la fois la capacité et le droit de se gouverner seul. Pour un enfant, c'est donc la possibilité d'expérimenter, d'acquérir des compétences, des connaissances, pour comprendre et pouvoir agir seul, de manière réfléchie sur lui-même ou sur un milieu.

L'autonomie ne se décrète pas, elle ne peut être qu'un apprentissage progressif : elle est à la fois une prise d'initiative et une socialisation (respect de l'autre, prise en compte des contraintes de la vie collective).

En terme d'objectifs opérationnels, cela signifie que :

- L'enfant s'inscrit, s'il le souhaite, aux activités qui lui sont proposées par l'équipe d'encadrement, via le tableau d'activités proposées. Il n'est pas contraint de participer à toutes les activités prévues,
- Il propose des activités,
- Il peut décider des activités qu'il va faire,

- L'enfant s'investit dans les moments de la vie quotidienne.
- l'participera à des temps d'échanges avec les animateurs dans lesquels des décisions seront prises (activités, projet, etc..).
- 😭 Il élabore les règles de vie avec les animateurs,
- Dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports, l'Ecole Municipale des Loisirs et de Cap Vacances, l'enfant choisira avec ses parents, les activités qui lui plaisent et pour lesquelles ils l'inscrivent.

3) Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant :

Pour que l'enfant puisse trouver sa place dans l'accueil de loisirs, il est important de mettre en place une structure qui précise les droits et les devoirs de chacun (enfants et adultes). En 2025 les animateurs travailleront sur un règlement précisant tout cela.

Ne pas exprimer de limites à la liberté d'action de l'enfant serait le plonger dans une situation d'insécurité physique et affective.

Le travail de l'équipe d'animation consistera à mettre en place les éléments pour permettre à chacun de construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations aux autres. La construction de repères fiables est le préalable à une plus grande autonomie. Les animateurs des 3-5 ans participeront avec les parents à l'acquisition à la propreté

4) Favoriser une vie collective et une vie quotidienne de qualité :

en accompagnant les enfants.

À travers l'organisation de la vie collective, l'enfant pourra vivre selon son propre rythme biologique individuel.

L'étude des rythmes de vie en collectivité nous a appris que chacun avait un rythme de vie spécifique: temps de sommeil, de repos, d'activité... L'animateur est garant du rythme de repose de l'enfant (sieste, temps calme).

Prendre en compte le rythme de vie de chacun, répondre aux besoins fondamentaux de chacun doit être l'objectif prioritaire de l'équipe d'encadrement du centre de loisirs.

L'équipe d'animation devra adapter son fonctionnement à un groupe d'enfants qui répond au projet pédagogique.

3 - Les activités

Pour profiter pleinement d'une activité, il est important que l'enfant y trouve du plaisir. Aussi, que ce soit pour les activités en autonomie ou des activités animées, nous organiserons la vie du centre de manière les enfants puissent faire ce qu'ils ont décidé, ce dont ils ont envie.

Une idée nous semble à retenir de nos expériences antérieures, à savoir qu'un enfant qui part le soir du centre de loisirs en sachant ce qu'il fera le lendemain, reviendra avec beaucoup plus de plaisir et d'enthousiasme.

Au-delà des envies des enfants, certains « passages obligés » aideront à l'organisation des journées : les repas, les temps de repos et notre temps « calme ». Nous devrons également articuler les différents moments en alternant les activités « fatigantes » et celles plus calmes. Ils pourront également s'inscrire à des

cycles de découvertes sportives de l'École

Municipale des Sports (EMS) et de l'École Municipale des Loisirs (EML).

Sur la période extrascolaire (l'été notamment) des veillées ou une nuit au centre de loisirs pourront être organisées en fonction de l'envie du moment : l'idée de cette opération est de surprendre et ne « rien » s'interdire. Ces derniers seront annexés au centre de loisirs. Des séjours seront également proposés qui auront leur propre déclaration.

Durant les petites vacances scolaires, en plus du centre de loisirs, de nombreuses activités sans supplément mais avec inscription seront également proposées (Cap Vacances).

Enfin, l'été, le centre de loisirs sera associé à des activités en lien avec les Estivales, ainsi que des activités extérieures et de baignade sur la plage de Trestrignel. Cette année, la « thématique » est le tour du monde en 8 semaines , chaque semaine correspondra à

un pays ou continent.

Les enfants bénéficieront d'une « sortie adaptée à leur âge » chaque mercredi .

L'intergénérationnel : cette année nous avons mis en place les rendez-vous intergénérationnels, , ces rendez-vous sont des temps d'échangent entre les enfants et les personnes âgés soit au travers du jeux, des activités manuels ou encore de sortie pique-nique sur les beaux jours.

La crèche : chaque 1 er lundi des vacances une passerelle avec les grands de la crèche est organiser afin de leur faire découvrir le centre de loisirs accompagner par leurs animateurs.

4 - Communication

Depuis 2022, nous avons mis en place l'application KIDIZZ qui permet de partager des photos auprès des parents. Cette année, nous utiliserons également l'affichage à l'entrée du centre de loisirs, soit sur un double écran, soit sur un panneau d'affichage.

En 2025 , nous proposerons un « éclairage » particulier sur les animations « centre de loisirs » ne figurant pas sur nos différents dispositifs (EMS-EML- Cap Vacances) aux enfants.

5 - Journée type au centre de loisirs

8h-9h30 : accueil échelonné, 9h45 : Réveil musculaire.

9h45-10h : Regroupement des enfants ,

explication et choix des activités, 10h-11h15 : Animations 3-5 ans, 10h-11h45 : Animations 6-12 ans, 11h45-12h45 : repas 3-5 ans, 12h-13h : repas 6-12ans,

12h45-14h: temps calme. lecture 5 ans,

12h45–16h: sieste pour les 3-4 et les 5 ans qui en ont besoin,

13h-14h: Temps calme 6-12 ans,

À partir de 14 h : animations 3-4ans, 5 ans

et 6 /12 ans,

16h -17h 00 : Goûter,

17h- 18h30 : Départ échelonné, animations

et activités « libres ».

5 - Les modalités d'évaluation de l'accueil

Si nous menons une action c'est pour apporter une transformation, pour améliorer une situation insatisfaisante. Par conséquent nous devons pouvoir vérifier les résultats de cette action. L'évaluation doit être conçue comme un outil d'analyse, de décision, mais aussi de motivation.

Elle sert aussi à communiquer les résultats

de l'action à l'ensemble des partenaires. L'équipe portera également une attention particulière aux comportements des enfants, au déroulement des activités, aux difficultés rencontrées par chacun, et sera aussi attentive, à l'écoute lors des temps de la vie quotidienne : des temps où l'on apprend beaucoup.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

INTRODUCTION

Le centre de loisirs est géré par la commune de Perros-Guirec, représenté par son Maire, Monsieur Erven LÉON. Ce service est rattaché à la direction du service Jeunesse Vie Scolaire et Sport.

La direction du centre de loisirs est confiée aux agents titulaires des titres ou diplômes requis (BAFD),

Une assurance en responsabilité civile est contractée par la Mairie.

Pour les 3-5 ans, les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont émis un avis favorable pour l'accueil de 32 enfants maximum. Le nombre de places chez les 6-12 ans est de 48. La capacité totale du centre de loisirs est de 72 enfants.

En période scolaire, le centre de loisirs est ouvert les mercredis toute la journée. Durant les vacances (Toussaint, une semaine de Noël, vacances de février, de printemps et d'été), le centre accueille les enfants du lundi au vendredi.

Les familles résidant à l'extérieur de la commune peuvent inscrire leurs enfants selon les modalités d'inscription définies ciaprès.

Toute l'équipe d'animation du centre agit selon un projet pédagogique ci-avant émanant du projet éducatif du service Enfance Jeunesse et Sport.

Article 1 - LES MODALITÉS D'INSCRIPTION DE L'ENFANT

Les responsables légaux doivent constituer un dossier administratif complet renseignant le service Jeunesse Vie Scolaire et Sport sur la famille et les enfants. Ce dossier est valable du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Tant que le dossier reste incomplet, aucune inscription ne pourra être enregistrée.

Le dossier administratif doit comprendre :

- Une fiche enfant avec les renseignements familiaux et medicaux dûment complétée pour chaque mineur,
- Un RIB pour le prélèvement automatique, Un certificat de naissance pour les parents pacsés.
- L'attestation de quotient familial QF de la CAF ou de la MSA au 1er janvier de l'année en cours. Chaque année au 1er janvier, c'est le QF le plus élevé qui est appliqué à toutes les familles. Afin de bénéficier de votre propre QF, il vous sera demandé de fournir le nouveau avant le 15 février, toute modification après cette date ne pourra donner lieu à une rétro-facturation.

Ces documents sont à télécharger sur : https://perros-guirec.portail-familles.app/.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée à la direction du centre de loisirs. Si l'un des deux parents n'est pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant, une copie de cette décision doit être fournie à la direction

Ce dossier administratif est commun à toutes les inscriptions du service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport .

Tout enfant déposé au centre de loisirs sans inscription comme défini préalablement (et donc sans transfert de responsabilité légal) sera remis au service de Gendarmerie comme nous l'impose la loi.

De plus, chaque enfant, recevra gratuitement sa carte Pass. Cette dernière lui permettra d'emprunter des jeux à la ludothèque, d'accéder à l'espace jeunesse pour les enfants à partir de 10 ans, de participer à CAP Vacances, aux Estivales et aux séjours.

Article 2 - LA TARIFICATION

Toutes les activités ou les stages proposés par le centre de loisirs sont compris dans l'inscription à la demi-journée ou à la journée. Par une volonté municipale, les non perrosiens peuvent, comme les perrosiens bénéficier du tarif au quotient familial.

Article 3 - LA FACTURATION

A) Facturation et paiement

Si l'inscription est faite via le portail Parents, la facture est faite immédiatemment et c'est le réglement en ligne qui la valide.

Pour les inscriptions en format papier, la facture sera remise en mains propres lors de l'inscription et réglée à cette occasion. Les paiements s'effectuent soit par prélèvement, soit par chèque à l'ordre du « Trésor public », soit en espèces, soit par carte bancaire ou chèques vacances ANCV.

Toute inscription est à régler dès réception de la facture.

Pour information:

Matin sans repas : 8h00 à 12h30 max (facturation du repas après 12h30)

Matin avec repas: 8h00 à 14h00 (facturation de la journée complète après 14h00)

Après-midi sans repas : 12h45 à 18h30 (à partir de 12h45 facturation du repas)

Après-midi avec repas : à partir de 11:30 jusqu'à 18h30 (Avant 11h30 facturation journée complète)

B) Réservations et annulations

Toute inscription est ferme et définitive. Seules les demandes d'annulation survenant par écrit (courrier ou mail) au service jeunesse vie scolaire et sport, jusqu'à 7 jours inclus avant la date réservée, feront l'objet d'un remboursement ou d'un avoir (3 maximum dans l'année civile). En cas de maladie, il faudra fournir un certificat médical dans les 48 heures.

Il est demandé aux familles de prendre contact dès que possible auprès de l'accueil du SJVSS au 02.96.49.02.62 pour toute annulation, permettant ainsi d'accueillir un enfant sur liste d'attente.

C) Avantages financiers

Afin de faire bénéficier à un maximum d'enfants de la qualité des activités du centre de loisirs et pour répondre à la volonté d'accroître le temps de face à face entre l'équipe d'animation et chaque enfant, il est proposé des tarifs encore plus attractifs pour les familles avec au moins 2 enfants inscrits au centre de loisirs en même temps. Les frais de garde pour un enfant de moins de 6 ans sont déductibles des impôts. Vous pouvez nous demander une attestation de présence, que vous joindrez à vos factures.

Article 4 - PÉRIODE ET MODE D'INSCRIPTION

Deux modes d'inscription sont possibles :

⇒ En ligne sur Internet via le portail : https://perros-guirec.portail-familles.app/

Avec votre identifiant et votre mot de passe fournis par nos services lors de l'inscription de votre enfant, vous pouvez inscrire votre enfant au centre de loisirs et ainsi lui réserver une place, attention la validation de l'inscription se fait par le réglement en ligne dans l'heure. Passé ce délai, l'option sera levée et votre enfant perdra sa place.

⇒ Au Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport au 12 rue des sept-iles à Perros-Guirec AUCUNE INSCRIPTION N'EST PRISE PAR TELEPHONE

Il est possible d'inscrire son enfant à la demijournée (avec ou sans repas), à la journée avec repas, à la semaine, au mois, au trimestre, à l'année aux cycles d'animations : École Municipale des Sports et Cap culture.

Article 5 - TRANSFERT DE RESPONSABILITÉS

Un enfant est considéré être sous la responsabilité du centre de loisirs à partir du moment où son enregistrement effectif (pointage) a bien été réalisé. L'enfant est accueilli par un animateur référent.

Pour le départ du centre de loisirs, seuls les parents ou tuteurs légaux sont habilités à venir chercher leur(s) enfant(s). Toute dérogation à cette obligation doit être formulée par écrit. Le nom de la personne habilitée par les parents à venir chercher l'enfant doit apparaître très clairement. L'animateur se réserve le droit de demander une pièce d'identité. Il pointera l'heure de départ.

Les usagers sont tenus au respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure. Au-delà de 20h et après avoir joint ou tenté de joindre les parents ou responsables légaux, la direction a obligation de faire appel à la gendarmerie qui lui indiquera la conduite à tenir.

Article 6 - ORGANISATION DE MINI-SÉJOURS ET SÉJOURS

Dans le cadre du centre de loisirs des miniséjours de vacances (inférieurs à 3 nuits) sont organisés. Lors de l'inscription, les parents doivent obligatoirement fournir à nouveau les renseignements sanitaires nécessaires à la constitution du dossier fourni par l'administration du service Jeunesse et Sport. En cas de problèmes sanitaires (épidémies, maladies contagieuses, etc) rencontrés par l'équipe d'animation durant le séjour, le directeur du séjour peut prendre la décision de l'écourter pour le bien-être des enfants. La SDJS et le directeur du service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport de la ville seront alors avertis.



PRATIQUE:

Coordinatrice Enfance Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport :

Régine Herfray: 06 28 72 46 88 regine.herfray@perros-quirec.com

Informations et contacts

enfancejeunesse@perros-guirec.com

Du 9 septembre au 25 juin :

12 rue des Sept-îles 22700 Perros-Guirec 02.96.49.02.62 et 02.96.49.02.59

Du 30 juin au 4 septembre : La Rotonde Plage de Trestraou 02.96.91.13.57

Inscription en ligne : https://perros-quirec.portail-familles.app/





















